



# Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

<b>1 – Conditions d’hébergement et prestations.....</b>	<b>p. 1</b>
Objet et horaires d’accueil	
Conditions d’hébergement	
Modalités d’hébergement	
Equipement, jouets et affaires personnelles	
Entretien et toilettage	
<b>2 – Conditions d’admission.....</b>	<b>p. 2</b>
Conditions générales d’admission	
Admissions	
Séparation anticipée	
Vaccins	
Documents obligatoires	
<b>3 – Santé et soins.....</b>	<b>p. 3</b>
Parasites	
Problèmes de santé préalables au séjour	
Problèmes de santé survenant pendant le séjour	
Alimentation	
<b>4 – Réservations et règlement.....</b>	<b>p. 5</b>
Réservations et paiement	
Dépassement du séjour sans accord	
Règlement	
<b>5 – Responsabilité.....</b>	<b>p. 6</b>
Responsabilité civile	
Déclarations et contrats	
Pouvoirs	
Droit d’image	
<b>6 – Réglementation.....</b>	<b>p. 6</b>
Litiges	
Hygiène	
RCS (registre du commerce et des sociétés)	
Assurance	
Certificat de capacité	
Déclaration de l’établissement	
Vétérinaire de la pension	
<b>7 – Grille tarifaire 2022.....</b>	<b>p. 7</b>

# Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bouscut

## 1 - Conditions d'hébergement et prestations

<b>Objet et horaires d'accueil</b> (cf. grille tarifaire 1, 2 et 3)	<p><b><u>La Ferme du Bouscut est une pension familiale qui propose 2 types d'hébergement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Pension</u></b> : Concerne les séjours qui comprennent au moins une nuit. Cette prestation est facturée à la journée</li><li>- <b><u>Halte-garderie</u></b> : Correspond aux gardes de moins d'une nuit. Cette formule est facturée à l'heure.</li></ul> <p>=&gt; Sont compris dans l'hébergement, les soins courants et l'utilisation du matériel à disposition (chauffage, climatisation, jouets, paniers, etc.).</p> <p><b><u>Accueil :</u></b> L'accueil se fait du <b>lundi au samedi inclus</b>, de 11h30 à 13h et de 17h à 18h. L'établissement est fermé au public les dimanches et jours fériés (sauf s'ils tombent un samedi ou un lundi).</p> <p><b><u>Arrivée ou départ d'un animal en dehors des horaires de la pension :</u></b> Un propriétaire qui se présenterait en dehors des heures d'ouverture à la clientèle devra s'acquitter d'un forfait « départ ou arrivée en dehors des heures ouvrables », qui lui sera facturé en supplément.</p>
<b>Conditions d'hébergement</b>	Les boxes se trouvent dans un bâtiment qui peut être chauffé ou climatisé selon la saison. Tous donnent sur des parcs en herbe individuels clôturés, dont l'accès est libre en journée et fermé la nuit. La superficie des parcs est d'environ 100 m <sup>2</sup> , dont un préau en terre d'une 10 <sup>aine</sup> de m <sup>2</sup> .
<b>Modalités d'hébergement</b>	<p><b><u>3 modalités d'hébergement possibles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En binômes</b> (peuvent être 3 sur un laps de temps très court) : chiens sociaux habitués à être en contact avec leurs congénères et ne présentant aucun trouble de comportement ni de danger pour leurs congénères.</li><li>- <b>En trinômes</b> : sur demande du propriétaire et réservé aux petits chiens venant tous de la même famille ou se connaissant très bien en dehors de la pension.</li><li>- <b>En box individuel</b> : sur demande du propriétaire ou en fonction de certaines caractéristiques qui pourraient présenter un danger ou nuire au bon déroulement du séjour d'un autre chien (même si celui-ci est très gentil) : chiens brutaux, asociaux, de grande taille, ceux n'étant pas habitués à côtoyer leurs congénères ou encore la plupart des mâles non castrés, etc.</li></ul>
<b>Equipement, jouets et affaires personnelles</b>	<p>Les boxes sont équipés de paniers en plastique adaptés à la morphologie du chien. Des jouets (essentiellement des balles) sont mis à la disposition de l'animal durant tout son séjour.</p> <p>Le propriétaire a la possibilité d'amener des jouets personnels et un couchage plus confortable pour son compagnon (coussin, couverture, etc.), si celui-ci rentre dans le panier et ne gêne pas le nettoyage et la désinfection du lieu.</p> <p>Pour éloigner le risque d'ingestion de corps étrangers, nous serons contraints de ne laisser que le panier en plastique dans le box d'un chien présentant un comportement destructeur. Si toutefois il venait à se faire mal avec des affaires amenées par son propriétaire, la responsabilité de La Ferme du Bouscut serait clairement écartée. De même, nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas de perte ou de détérioration de ses affaires personnelles.</p>

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

<b>Entretien et toilettage</b>	Nous n'assurons aucune prestation d'entretien ni de toilettage. Les chiens ayant un accès à un extérieur composé d'herbe et de terre, la propreté du chien à l'issue du séjour sera fonction de la météo et ne pourra en aucun cas être reprochée à la pension.
--------------------------------	---

### 2 - Conditions d'admission

<b>Conditions générales d'admission</b>	<p>Les conditions d'admission présentent dans ce chapitre ont un caractère impératif. Si celles-ci ne sont pas respectées, le chien sera purement et simplement refusé à la pension, même s'il s'agit du jour de son arrivée.</p> <p>Nous ne sommes pas tenus de justifier notre décision, quel que soit la date ou le motif du refus.</p> <p>Aucun dédommagement ni remboursement ne sera versé au propriétaire qui, en réservant une place à la Ferme du Bousut, a de fait accepté les présentes conditions générales qui lui sont envoyées lors de la confirmation de sa réservation, à sa disposition sur notre site internet ou disponibles sur simple demande.</p>
<b>Admissions</b>	<p>Une discussion entre La Ferme du Bousut et le propriétaire doit conduire à évaluer la possibilité de prendre son chien en pension et à déterminer si l'hébergement peut être collectif ou doit être individuel.</p> <p>Cet échange est basé sur une relation de confiance et sur le fait que le propriétaire est censé connaître son animal. Ainsi, il s'engage à indiquer en toute transparence tous les problèmes de santé et les caractéristiques du comportement de son compagnon qui pourraient orienter les décisions de la pension ou avoir des incidences sur les locaux, sa propre sécurité ou celle des autres (animaux et humains).</p> <p><b><u>Comportement</u></b> Nous ne pouvons pas accueillir d'animal agressif (congénères et humains), fugueur ou destructeur (les clôtures sont en grillage souple). La responsabilité de la pension ne pourra donc en aucun cas être envisagée en cas de bagarre entre chiens, de fugue, tentative de fugue, ou toute autre attitude liée à un comportement non déclaré clairement par le propriétaire.</p> <p>Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de ne pas accepter un chien si nous jugeons que son comportement, son caractère ou son état physique ne sont pas compatibles avec un séjour en pension dans notre établissement. De même, un comportement inadapté du propriétaire conduirait inévitablement à un refus d'héberger son animal.</p> <p><b><u>Pré-visite</u></b> : La Ferme du Bousut peut demander à rencontrer le chien préalablement à son séjour en pension.</p> <p><b><u>Races</u></b> : Sauf dérogation de la pension, les Malinois ainsi que les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie ne sont pas acceptés.</p> <p><b><u>Chaleurs</u></b> : N'ayant aucun moyen d'isoler l'animal, nous n'acceptons pas les chiennes en période de chaleurs. Si toutefois une chienne devait déclarer ses chaleurs pendant son séjour, un mâle étant capable de tout pour rejoindre une femelle en chaleur, le mâle et la femelle seront mis ensemble pour éviter les risques de blessure. La saillie</p>

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

	sera donc inévitable et notre responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.
<b>Séparation anticipée</b>	<p>Durant le séjour, si un chien venait à présenter une ou plusieurs caractéristiques qui ne seraient pas compatibles avec un séjour à La Ferme du Bousut, cette dernière pourra décider de s'en séparer de manière anticipée. Dans ce cas, son propriétaire sera dans l'obligation de venir récupérer son animal ou de déléguer cette tâche à une personne de son choix, le jour même de la prise de décision.</p> <p>A défaut, La Ferme du Bousut le confiera au premier refuge ou pension qui l'acceptera en connaissance de cause, sans distinction de tarif ni de distance. Dans ce cas, la totalité du séjour initialement réservé restera dû.</p> <p>Les frais supplémentaires engagés, comme les frais de transport par exemple, seront facturés au propriétaire.</p>
<b>Vaccins</b>	<p><b><u>Les chiens doivent impérativement être à jour des vaccinations suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Parainfluenza ;</li><li>- Leptospirose ;</li><li>- Toux du chenil</li></ul>
<b>Documents obligatoires</b>	<p>Les 2 documents ci-après sont <b>indispensables</b> à l'admission de votre animal au sein de la pension. Ils resteront en notre possession pendant toute la durée de son séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Carnet de santé</b></li><li>- <b>Carte ou certificat d'identification (I-CAD) à jour</b> : Chaque chien accueilli doit être identifié par tatouage ou puce électronique.</li></ul>

### 3 - Santé et soins

<b>Parasites</b> (cf. grille tarifaire 4)	<p>Le traitement régulier contre les puces, tiques et vers est obligatoire.</p> <p>S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, l'animal sera traité contre les tiques et les puces par administration d'une pipette de Frontline, et/ou traité par un vétérinaire contre les vers (La vermifugation étant un acte médical, une visite chez le vétérinaire sera nécessaire).</p> <p>Ces prestations seront facturées en supplément.</p>
<b>Problèmes de santé préalables au séjour</b> (cf. grille tarifaire 5)	<p>En cas de maladie, de blessure ou de problème quelconque de santé, le propriétaire doit en informer La Ferme du Bousut avant le début du séjour. La pension pourra alors décider ou non d'accepter le chien en pension et d'effectuer le suivi du traitement médical s'il y a lieu.</p> <p>Dans tous les cas, les soins ne seront assurés pendant le séjour que sur présentation de l'ordonnance du vétérinaire. Si le nécessaire n'est pas fourni en quantité suffisante (compresses, morceau de fromage ou autre pour les médicaments, etc.), un forfait « soins » sera facturé au propriétaire.</p> <p>Aucun animal ne pourra intégrer la pension s'il est atteint ou s'il y a une suspicion de maladie contagieuse.</p>

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bouscut

<b>Problèmes de santé survenant pendant le séjour</b>	<p><b><u>Obligations</u></b> : Les seules obligations de La Ferme du Bouscut en matière de santé consistent à constater d'éventuels signes reflétant un problème de santé du pensionnaire, à le faire examiner par un vétérinaire si nécessaire et suivre les prescriptions médicales. Si le propriétaire n'est pas joignable, celui-ci donne son pouvoir à La Ferme du Bouscut pour prendre toutes les décisions jugées adéquates concernant son bien-être ou sa survie et procéder aux soins estimés utiles.</p> <p><b><u>Maladie, accident, ou blessure survenant pendant le séjour</u></b> : Si une consultation est nécessaire, le chien sera conduit chez le vétérinaire habituel de la pension ou en cas d'urgence, chez le vétérinaire de garde le plus proche.</p> <p>Si la maladie, l'accident ou la blessure s'avèrent relever d'une faute grave de La Ferme du Bouscut, les frais vétérinaires (consultation et achat éventuel de médicaments) seront entièrement supportés par la pension. Dans le cas contraire, ils devront être intégralement remboursés par le propriétaire.</p> <p>Nous ne pouvons être tenus pour responsable des problèmes liés à l'âge de l'animal, aux torsions d'estomacs, crises cardiaques, états de stress consécutif à l'éloignement, mauvais état général de l'animal, problèmes ayant une origine antérieure à l'arrivée de l'animal à la pension, allergies liées à l'environnement (piques d'insectes, herbes, etc.), problèmes musculaires, tendineux ou osseux dus à l'activité du chien dans les parcs.</p> <p><b><u>Décès</u></b> : En cas de décès d'un pensionnaire durant son séjour, sauf désir contraire du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie par le vétérinaire de la pension qui devra déterminer les causes du décès.</p>
<b>Alimentation</b> (cf. grille tarifaire 6)	<p>Les repas sont distribués deux fois par jour. Pour éviter les désordres intestinaux dus à un changement brutal d'alimentation, le propriétaire devra fournir à son chien sa nourriture habituelle (croquettes ou boîtes).</p> <p>En cas d'oubli ou de quantité insuffisante, la pension donnera ses propres croquettes qui seront facturées au propriétaire.</p>

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

### 4 - Réservations et règlement

<p><b>Réservations et paiement</b></p>	<p><b>Méthode de réservation :</b></p> <p>1 - Contact par téléphone pour s'assurer de la possibilité d'accueillir votre animal à la Ferme du Bousut</p> <p>2 - Envoi du contrat de réservation par mail à l'adresse lebousut@gmail.com. Ce contrat est téléchargeable sur notre site internet <a href="http://www.lebousut.com">www.lebousut.com</a>, sur l'onglet « réservations »</p> <p>3 - Si une place est encore disponible, réception d'un mail de confirmation de la réservation provisoire. Ce mail précise entre autres les dates et le montant du séjour réservé et la date butoir de règlement de celui-ci qui est de 2 semaines avant le début du séjour</p> <p>4 - La réservation ne deviendra définitive qu'à réception de l'intégralité du règlement. Si le paiement n'est pas reçu à la date butoir, la réservation provisoire sera automatiquement annulée et la place attribuée à un autre pensionnaire. Aucune relance ne sera effectuée.</p> <p><b>Paiement :</b> Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou chèque adressé à la Ferme du Bousut. Si le propriétaire souhaite payer en espèces ou par carte bancaire, il doit se rendre à la pension aux horaires d'ouverture.</p> <p><b>Modification des dates initiales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Jusqu'à 1 mois avant la date d'arrivée de l'animal en pension</u> : Les dates initialement réservées sont modifiables dans la limite des places disponibles.</li><li>- <u>Entre 1 mois et 2 semaines avant la date d'arrivée</u> : la Ferme du Bousut peut décider, selon des considérations qui lui sont propres, de refuser ou d'accepter la modification, ou tout simplement d'annuler la réservation.</li><li>- <u>Entre 2 semaines avant la date d'arrivée et le jour d'arrivée</u> : Seul l'allongement de la durée du séjour pourra être accepté, en fonction des places disponibles.</li></ul> <p><b>Annulation du séjour et remboursement :</b> Les 2 seuls motifs de remboursement possible, sur justificatif, sont un test covid positif du propriétaire de l'animal, de son conjoint ou de ses enfants vivant sous le même toit, ou le décès de l'animal. Dans tous les cas, 20 € de frais de réservation seront conservés par la pension.</p> <p><b>Reprise anticipée de l'animal :</b> En cas de raccourcissement du séjour, de reprise anticipée de l'animal ou de transfert de celui-ci dans un autre établissement, la totalité du séjour réservé reste due et aucun remboursement ne sera effectué.</p>
<p><b>Dépassement du séjour sans accord (cf. grille tarifaire 7)</b></p>	<p>En cas de dépassement de la date de fin du séjour prévue sans accord préalable de la pension, le tarif quotidien sera majoré pour chaque jour supplémentaire.</p> <p>Si la pension n'a pas suffisamment de places pour héberger l'animal ou si elle ne souhaite pas le garder dans son établissement, celui-ci sera confié à une autre pension ou à un refuge. Le propriétaire restera redevable des jours de pension supplémentaires passés à la pension et des frais de transport engagés pour déplacer l'animal.</p> <p>L'animal peut également être placé dans un box d'attente sans accès à l'extérieur, jusqu'à son départ.</p>

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

<b>Reliquat de facture</b>	Si au moment du retrait de l'animal il subsiste un reliquat de facture que le propriétaire ne veut ou ne peut le payer, La Ferme du Bousut peut refuser de laisser partir le chien et peut le garder jusqu'à paiement complet du solde. Dans ce cas, chaque jour supplémentaire passé à la pension sera majoré pour jours de pension sans accord
----------------------------	--

### 5 – Responsabilité

<b>Responsabilité civile</b>	Le propriétaire reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf en cas de faute grave de la pension. Ainsi, en cas de destruction ou de dégradation quelconque des installations, le remboursement des dégâts sera intégralement demandé au propriétaire.
<b>Déclarations et contrats</b>	Le propriétaire a pris connaissance du fonctionnement de la pension et des conditions générales applicables, et laisse son animal en connaissance de cause. Les déclarations et signature du contrat de réservation ainsi que du contrat de pension engagent sa responsabilité.
<b>Pouvoirs</b>	En signant le contrat de pension, le propriétaire donne tout pouvoir à La Ferme du Bousut pour agir en son nom et pour le compte de son / ses animaux gardé(s), pendant toute la durée du séjour.
<b>Droit d'image</b>	Sauf mention contraire sur le contrat de pension, le propriétaire cède les droits d'image de son animal à la pension et accepte de voir apparaître des photos de ce dernier sur son site internet, sur sa page Facebook et/ou sur des supports publicitaires.

### 6 – Réglementation

<b>Litiges</b>	Tout litige sera jugé par auprès du Tribunal compétent d'Auch
<b>Hygiène</b>	L'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement et l'établissement est soumis aux visites sanitaires légales.
<b>RCS</b>	N° Siret : 839 852 308 000 15. RCS d'Auch
<b>Assurance</b>	Nous avons une assurance responsabilité civile professionnelle nous permettant l'accueil des chiens et des chats. Contrat n°3323591804 - Cabinet Guillo, agent général Axa assurances
<b>Certificat de capacité</b>	La responsable de La Ferme du Bousut, Sylvie-Anne Layani, est titulaire du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, spécialité chiens et chats.
<b>Déclaration</b>	L'établissement est déclaré aux services vétérinaires et à la Préfecture du Gers
<b>Vétérinaire de la pension</b>	Le vétérinaire sanitaire de la pension est le Dr DUPAU, exerçant Allées Jean Cahuzac à Samatan (32130)

## Conditions générales 2022 - Pension canine La Ferme du Bousut

### 7 - Grille tarifaire 2022 (Tous les prix indiqués sont TTC)

	Tarifs de pension	Box collectif	Box individuel	Box famille (2 chiens)	Box famille (3 chiens)
1	Jour d'arrivée	10 €	20 €	20 €	25 €
	Séjour	15 € / jour	28 € / jour	28 € / jour	30 € / jour
	Sortie entre 11h30 et 13h	11 €	20 €	20 €	25 €
	Sortie entre 17h et 18h	15 €	28 €	28 €	30 €

2	Halte garderie (Toute heure entamée est due) : Tarification selon la période et le mode d'hébergement	2 € ou 4 € de l'heure
3	Départ ou arrivée en dehors des heures ouvrables	Supplément de 20 €
4	Traitement contre les tiques et les puces : pipette de Frontline	Forfait de 20 €
5	Soins : nécessaire de soins non fournis ou en quantité insuffisante	1€ / soin
6	Croquettes	1€ / jour
7	Majoration pour jours de pension sans accord	20 € / jour/ chien en supplément du tarif quotidien
Autre	Consultation vétérinaire et achat de médicaments ou de matériel de soins	Frais réels
	Transport : Défraiement	Barème kilométrique en vigueur